

Recommandé

.....
.....
.....

Madame, Monsieur,

Le soussigné
dûment mandaté par
l'employeur

a le regret de vous faire savoir qu'il a été décidé de mettre fin à votre contrat de travail.

Compte tenu de votre ancienneté dans l'entreprise, le délai de préavis s'élève à
jours calendrier / mois¹.

Ce délai de préavis prend cours le

En vue de rechercher un nouvel emploi, vous êtes autorisé(e) à vous absenter deux fois par semaine,
pourvu que la durée des absences ne dépasse pas au total celle d'une journée de travail par semaine.

Les dates auxquelles ce droit peut être exercé feront l'objet d'un accord mutuel.

En vertu de la Loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs, vous vous
voyez offrir le droit à une procédure d'outplacement². Cette offre fait l'objet d'un courrier séparé qui
vous sera envoyé. Vous disposez d'un délai d'un mois pour informer par écrit que vous entendez
exercer ce droit à l'outplacement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à, le

Signature de l'employeur

¹ Biffer la mention inutile.

² L'employeur doit offrir de l'outplacement au travailleur :

- s'il est mis fin au contrat du travailleur pour un autre motif qu'un motif grave.
- si ce travailleur a atteint l'âge de 45 ans au moment où le congé est donné.
- si ce travailleur compte au moins un an d'ancienneté de service ininterrompu au moment du licenciement
- si ce travailleur était occupé à concurrence d'au moins un mi-temps
- si ce travailleur doit encore être disponible pour le marché de l'emploi.

Notification de preavis pour les employés inférieurs¹ dont la rémunération ne dépasse pas la limite prévue à l'art. 82§2 de la Loi relative aux contrats de travail et pour les employés supérieurs² dont le contrat de travail débute à partir du 1^{er} janvier 2012³.

Recommandé

.....
.....
.....

Madame, Monsieur,

Le soussigné
dûment mandaté par
l'employeur

a le regret de vous faire savoir qu'il a été décidé de mettre fin à votre contrat de travail.

Compte tenu de votre ancienneté dans l'entreprise, le délai de préavis s'élève à jours
calendrier / mois⁴.

Ce délai de préavis prend cours le

En vue de rechercher un nouvel emploi, vous êtes autorisé(e) à vous absenter deux fois par semaine,
pourvu que la durée des absences ne dépasse pas au total celle d'une journée de travail par semaine.

Les dates auxquelles ce droit peut être exercé feront l'objet d'un accord mutuel.

En vertu de la Loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs, vous vous
voyez offrir le droit à une procédure d'outplacement⁵. Cette offre fait l'objet d'un courrier séparé qui
vous sera envoyé. Vous disposez d'un délai d'un mois pour informer par écrit que vous entendez
exercer ce droit à l'outplacement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à, le

Signature de l'employeur

1 Un employé inférieur a un salaire annuel inférieur ou égal à la limite prévue à l'article 82§2 de la Loi relative aux contrats de travail.
2 Un employé supérieur a un salaire annuel plus élevé que la limite prévue à l'article 82§2 de la Loi relative aux contrats de travail.
3 Ce modèle ne peut pas être utilisé lorsque le contrat de travail débute après le 1er janvier 2012 mais lorsqu'il succède directement
ou après une interruption de maximum 7 jours calendrier à un contrat de travail qui débute avant le 1er janvier 2012.
4 Biffer la mention inutile.
5 L'employeur doit offrir de l'outplacement au travailleur :
• s'il est mis fin au contrat du travailleur pour un autre motif qu'un motif grave.
• si ce travailleur a atteint l'âge de 45 ans au moment où le congé est donné.
• si ce travailleur compte au moins un an d'ancienneté de service ininterrompu au moment du licenciement
• si ce travailleur était occupé à concurrence d'au moins un mi-temps
• si ce travailleur doit encore être disponible pour le marché de l'emploi.

Recommandé

.....
.....
.....

Offre de reclassement professionnel ¹

Madame, Monsieur,

Le soussigné
dûment mandaté par
l'employeur

vous fait par la présente, comme annoncé dans votre lettre de licenciement du, une offre concrète de reclassement professionnel.

Vous avez le droit à un reclassement professionnel individuel et/ou de groupe².

Les services du prestataire de services et ses modalités de fonctionnement sont définis comme suit :

- Les services qui font partie de la mission :
 - Un bilan personnel et professionnel.
 - Une assistance psychologique à la demande.
 - Elaboration d'un plan d'action.
 - Une aide logistique et administrative.
 -
- Les objectifs poursuivis, y compris les aspects les plus spécifiques ou personnalisés adaptés à l'âge et au niveau de qualification des travailleurs de 45 ans et plus :
.....
.....
- Les méthodes d'accompagnement :
- Le début du programme de reclassement professionnel aura lieu le (date) à (lieu).
- Votre programme de reclassement professionnel vous sera transmis par un document qui précise les étapes à suivre, la formation et le suivi.

Sincères salutations.

Etabli le à

Signature de l'employeur

¹ Veuillez vous adresser au bureau de reclassement professionnel qui organisera le reclassement professionnel du travailleur licencié. Le bureau de reclassement professionnel vous offre un support administratif à l'occasion de la rédaction de votre offre de reclassement professionnel.

² Biffer la mention inutile.